Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215600065-20260629-DEL20260617_52-DE

DEL20260617-52

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-six, le 17 juin le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Madame Dominique MARTIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

PRESENTS (16)
Dominique MARTIN, Agnès GUILLO, Alain CHOTARD, Mme Valérie DUBOIS, Mme Stéphanie DUBOIS, Cyrille MONNERAIS, Aurélie LOEZIC, Adrien GILLARD, Valérie LERAT, Vincent MONNERAIS, Katy LETORE, Thierry ROBIN, Marie-Thérèse LUCAS, Guénaël LAUNAY, Philippe ROBO, Mickaël BOIXEL.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (3) :
M. Pascal JOSSE a donné son pouvoir à Mme Dominique MARTIN.
M. Clément CHOTARD a donné son pouvoir à M. Alain CHOTARD.
M. Corentin PERRICHOT, a donné son pouvoir à M. Guénaël LAUNAY.

ABSENTS (0) :

Délibération DEL20260617-52 – ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DU MORBIHAN

Madame le Maire propose au conseil municipal que la commune adhère à l'association des maires ruraux de France. Créée en 1971, l'Association des maires ruraux de France (AMRF) fédère près de 13 500 maires ruraux au sein d'un réseau solidaire de 89 associations départementales, en toute indépendance des pouvoirs et partis politiques. Rassemblés autour d'une identité forte, les membres de l'AMRF portent la voix des communes ancrées sur les territoires ruraux pour défendre leurs enjeux spécifiques. Forte de son militantisme et de sa représentativité, l'AMRF est aujourd'hui l'interlocutrice incontournable des communes rurales auprès des pouvoirs publics et des grands opérateurs nationaux. Aujourd'hui dans le Morbihan sur 190 communes de moins 3500 habitants, 121 communes sont adhérentes (Nombre total de communes dans le Morbihan : 249). Montant de l'adhésion 2026 est de 145,00 €.

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver l'adhésion à l'association des maires ruraux de France.
De décider de verser la cotisation 2026 de 145,00 €.
D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité (Résultat du vote : 19 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention) des membres présents :

Approuve l'adhésion à l'association des maires ruraux de France.
Décide de verser la cotisation 2026 de 145,00 €.
Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Dominique MARTIN

MAIRIE de AUGAN R.F. 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 25/06/2026
et l'extrait du registre des délibérations ayant été transmis en Préfecture le : 25/06/2026